

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2026.

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à 1 649 772,66 €, pour un budget total de 2 036 476,66 €.

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent de 3% et prennent en compte les éléments extérieurs tels que l'augmentation de l'assurance du personnel. Il est également tenu compte du recrutement d'un agent saisonnier.

Les prévisions du niveau de charges générales sont en légère hausse par rapport aux prévisions 2025 (+1,7%), en tenant compte du maintien à un niveau élevé des travaux, de l'évolution du prix de l'énergie, du carburant et du climat géopolitique qui impacte toutes les dépenses. Les charges courantes sont stables. Les charges financières diminuent car le prêt relai a été remboursé en 2025.

L'autofinancement prévisionnel s'élève à 386 704 €. Il figure au chapitre 023 et figurera également au chapitre 021 des recettes d'investissement.

Les prévisions de dépenses observent une augmentation moindre de 1,43 % par rapport aux charges générales inscrites au budget prévisionnel de 2025. L'économie faite sur certains comptes (exemple des locations de matériels) permettra notamment d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 1 579 412,61 €, pour un budget total de 2 036 476,66 € et sont le résultat d'une estimation prudente et ajustée.

Le niveau des recettes fiscales augmente globalement de 5%, malgré l'incertitude de perception de certaines recettes (taxe additionnelle aux droits de mutation).

Les recettes « dotations de l'État, subventions et participations » diminuent de plus de 4%. En effet, une partie des recettes perçues en 2025 est issue de mesures conjoncturelles qui n'ont pas vocation à être reconduites. Les produits des services (chapitre 70) prévus sont stables.

Les autres produits de gestion courante ainsi que les produits exceptionnels demeurent à un niveau usuel. Les atténuations de charges sont exceptionnellement en forte augmentation en raison de la perception de la totalité de l'aide pour le contrat aidé de 2025 en 2026.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes. Tout comme en 2025, elles devraient être supérieures en fin d'exercice.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Plusieurs opérations ont été validées en 2025 et ne seront réalisées qu'en 2026 : extension du columbarium du cimetière de Selvigny, insertion d'une fenêtre en mairie réalisée fin 2025, payée en 2026. Ces dépenses sont inscrites dans les restes à réaliser pour un montant de 13 499,95 €. Le report 001 de la section d'investissement s'élève à 163 498,22 €.

Le programme de travaux de l'année 2026 porte notamment sur des projets de voirie, de création de parking végétalisé sur la place Jean Jaurès, de l'aménagement d'un jardin public avec places de stationnement.

Quelques travaux nécessaires en mairie sont également projetés. La végétalisation de la cour de l'école Gaston Bricout, et des travaux sur le terrain de tennis sont inscrits au budget.

Les opérations d'investissement programmées atteignent un montant de 305 800 €.

Le capital de la dette remboursé s'élèvera à 115 223,70 €.

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Les principales recettes proviennent de la section de fonctionnement : 386 704 € d'autofinancement et 164 174 € d'excédent.

A cela s'ajoute la subvention d'équipement à percevoir en 2026 pour la réfection de la rue Sadi Carnot (12 824 €), le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) (environ 20 700 €).

Des demandes de subventions au Département et à la Communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis seront transmises en cours d'année.

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 1 110 025,67 € (à rembourser sur les 12 ans à venir), soit une dette par habitant de 525,83 €. La durée d'extinction de la dette, si la commune consacrait l'intégralité de son autofinancement 2025 au remboursement du capital, atteint 5,16 années.


CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2026 reflète une volonté de gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans augmenter les impôts.

Fait à Walincourt-Selvigny le 09 avril 2026.

Le Maire,

Jérôme MELI.



Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>